



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

OBJET : MICRO-CRÈCHES « LES TRIBUS »
Extension du nombre de places

N°2026_106

Date d'affichage de la liste des délibérations : **6 octobre 2026**

Date de transmission en Préfecture : **6 octobre 2026**

Date de mise en ligne : **6 octobre 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **22 septembre 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Lionel CATRAIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Laurent MACON - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Erwan LE SAUX - Xavier FRANCO - Omar KLAÏ - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Laurence BEUGRAS (à Solange VENDITTELLI) - Jean PETIT (à Agnès BÉRAL) - Carole COGNARD (à Nadine CARRION) - Marie DELAHAYE (à Claude MARCOLET)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le Service Public de la Petite Enfance (SSPE) au 1er janvier 2025 et le décret d'application n°2025-304 du 1er avril 2025, complété par l'arrêté du 31 juillet 2025, il incombe à la commune, en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, d'émettre un avis pour toute demande d'autorisation de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service d'accueil du jeune enfant. En conséquence, suite à la sollicitation de la gestionnaire des trois micro-crèches « Les Tribus » sises à Brignais d'augmenter le nombre de places dans chacun de ses établissements, le Conseil municipal doit se prononcer sur ces demandes.

Afin de répondre au mieux aux besoins de mode de garde des familles, et soucieuse d'assurer une diversité de mode d'accueil sur le territoire, la ville a toujours été attachée à favoriser la diversité des modes d'accueil. Cela se traduit par les différents types de structures présentes à Brignais avec :

- Portage municipal : une crèche familiale (52 berceaux), une crèche collective (15 berceaux et un projet avec passage à 24) et un Relai Petite Enfance qui favorise l'accueil chez les assistantes maternelles indépendantes
- Portage privé : crèche associative collective (18 berceaux) gérée par le Centre Social et soutenue par la ville, 4 micro-crèches et une crèche privée collective qui ouvre en janvier 2027 dans laquelle la ville a réservé, pour 5 ans, 10 berceaux.

La baisse de la natalité au niveau national n'affecte pas pour le moment Brignais (même nombre de naissances en 2025 qu'en 2024) et la dynamique économique du secteur entretient un niveau élevé de demandes de places d'accueil, même si un tassement a été observé lors de la dernière commission d'admission. La particularité du contexte local vient de la diminution constante du nombre d'assistants maternels en activité, avec des perspectives, au regard de l'âge moyen des professionnels, qui vont fortement baisser l'offre de places.

C'est pour anticiper et contrebalancer cette tendance que la ville a fait le choix du partenariat pour l'ouverture d'une nouvelle structure privée en janvier 2027, qu'elle prévoit une augmentation de ses places en crèche collective et qu'un avis favorable à l'augmentation des places dans les 3 micro-crèches gérées par « Les Tribus » est proposé.

De plus, les statistiques du gestionnaire « Les Tribus » attestent qu'un accueil supplémentaire d'enfants est possible et souhaité par des parents (offre non limitée aux habitants de Brignais).

Implanté depuis plus de dix ans, ces micro-crèches font face chaque année à une demande d'accueil supérieure aux capacités disponibles. En 2025, 88 demandes ont été enregistrées, mais seules 25 familles ont pu être accueillies, confirmant une tension entre l'offre et les besoins des familles. Cette situation se poursuit en 2026, les effectifs étant complets depuis avril pour la rentrée de septembre.

Concernant le porteur de projet, il s'agit donc du réseau des micro-crèches privées « Les Tribus », SARL – 3, impasse de la Perouse – 69530 BRIGNAIS, représenté par Madame Virginie DE QUILLACQ. La demande concerne les 3 micro-crèches dont elle est gestionnaire :

- La Tribu des Filous – 7 chemin de Sacuny – 69530 BRIGNAIS
- La Tribu des Lutins – 8 avenue de la Gare – 69530 BRIGNAIS
- La Tribu des Elfes – 227 rue Général de Gaulle – 69530 BRIGNAIS



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

Le projet d'accueil précise que les enfants sont accueillis en fonction des places disponibles, sans condition liée à leur lieu de résidence, à temps complet ou à temps partiel, de l'âge de 3 mois jusqu'à leur entrée à l'école.

La structure propose également un accueil périscolaire pour les enfants de plus de trois ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Une tarification modulée de 5 niveaux en fonction des revenus et de la composition familiale est mise en place, dans le cadre du dispositif PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) de la Caisse d'Allocation Familiale.

Les micro-crèches « les Tribus » sont ouvertes du lundi au vendredi, sur une amplitude horaire de 7h30 à 18h30, soit 11 heures d'accueil quotidien, 47 semaines par an, hors jours fériés. Les structures sont fermées 5 semaines par an (une semaine en hiver, une semaine au printemps, trois semaines au mois d'août et lors d'une journée pédagogique).

Au regard du dossier complet et détaillé constitué par le gestionnaire, il est proposé d'autoriser « les Tribus » de Brignais à augmenter leur capacité de 5 places.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 23 septembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, 1 non-participation, délibère pour

- VALIDER la demande d'augmentation de 5 places, selon le dossier déposé par Madame Virginie DE QUILLACQ pour les 3 micro-crèches privées selon la répartition suivante :
 - La micro-crèche « la Tribu des Filous » est autorisée à augmenter sa capacité d'accueil de 10 à 11 places
 - La micro-crèche « la Tribu des Lutins » est autorisée à augmenter sa capacité d'accueil de 10 à 12 places
 - La micro-crèche « la Tribu des Elfes » est autorisée à augmenter sa capacité d'accueil de 10 à 12 places

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Lionel CATRAIN

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD